

Toulouse, le 18 juin 2026

Arrêté n° A61-2026

**portant abrogation de l'arrêté n° A20220707-114
et délégation de signature à Monsieur Mickaël PROUCELLE**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20220707-114 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de signature est donnée à Monsieur Mickaël PROUCELLE, Adjoint au Responsable du centre d'exploitation Hers-Lauragais, Responsable Pôle Hers Lauragais, Territoire Centre de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'exclusion des documents à destination des ministres, préfets, parlementaires, conseillers régionaux et conseillers départementaux (sauf délégués de Réseau31) :

Activité

- les avis sur les dossiers d'urbanisme,
- tout document portant sur les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et les déclarations de projet de travaux (DT) en prévision de travaux à proximité de réseaux,
- les demandes d'autorisation d'occupation temporaire de voirie départementale, communale ou nationale,
- les courriers d'envoi aux usagers des devis pour la réalisation des branchements d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales,
- les autorisations de déversement au réseau public d'assainissement,
- les courriers d'envoi aux usagers de tous documents signés par ses soins,

Financier

- les certificats administratifs relatifs à des recettes ou dépenses,
- pour engager les dépenses dans la limite de 20 000 € par bon de commande, sans distinction de la procédure de passation,

Ressources humaines

- les états de remboursement de frais et indemnités des agents placés sous son autorité,
- la gestion du temps de travail (heures supplémentaires, autorisations d'absence, congés, formation...) des agents placés sous son autorité ;

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI
Président

